



Sessione di u 20 di marzu di u 2023
Session du 20 mars 2023

Decisione N° 2023-10
Décision N° 2023-10

Puntu d'infurmazione nant'à u seguitu di e dumande isciute da i travagli di e cummissione
Point d'information sur le suivi des demandes émanant des travaux des commissions

L'an deux mille vingt trois, le 20 mars, la Chambre des Territoires convoquée le 8 mars 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaiant présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, CECCALDI Attilius, GIOVANNANGELI Gilles, MARIOTTI Marie Thérèse, MARTINETTI Achille, MAUPERTUIS Marie Antoinette, MORGANTI Jean Toussaint, MOSCA Paola, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, SAVELLI Pierre, VINCIGUERRA Alexandre

Etaiant absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

ARMANET Guy à VINCIGUERRA Alexandre
BASTIANI Angèle à PONZEVERA Juliette
COGNETTI TURCHINI Catherine à MARIOTTI Marie Thérèse
FAZI Bianca à MAUPERTUIS Marie Antoinette
GIUSEPPI Jean à CECCALDI Attilius
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
LIVRELLI Dominique à MOSCA Paola
LUCIANI Antonia à MAUPERTUIS Marie Antoinette
PAOLINI Julien à MOSCA Paola

Etaiant absents et excusés : Mme et MM.

DOMINICI Jean, MATTEI Flora, PANZANI Jean Paul, SBRAGGIA Stéphane

Etaiant absents : Mme et MM.

ANGELINI Jean Christophe, ARENA Jean Baptiste BERTOLOZZI Paul Antoine, FILIPPI Petru Antone, GIANNI Jean Jacques, LE BOMIN Vanina, LUCCIONI Jean Baptiste, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, NICOLAI Marc Antoine

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-10, relatif au point d'information sur le suivi des demandes émanant des travaux des commissions.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

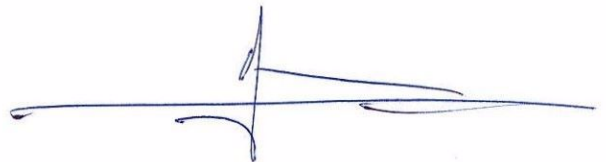
À l'unanimité des membres présents

PREND ACTE de la présentation des travaux des commissions intervenue en séance et des éléments apportés par le Président du Conseil exécutif et les services de la Collectivité de Corse, comme suit :

- **En ce qui concerne la thématique de l'eau :**
 - La représentation du 11^{ème} programme d'intervention et la préparation du 12^{ème} programme, dans le cadre des « Scontrì di l'acqua » organisés prochainement dans les territoires,
 - L'étude de la délégation de la compétence aux communes après transfert et de rendre ce transfert facultatif,
 - La réflexion sur la gouvernance dans ce domaine en évaluant notamment les avantages et les inconvénients du fonctionnement de l'Agence de l'eau actuelle et de proposer le cas échéant une Agence de la Corse,
 - La réalisation de diagnostics dans le cadre des Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE),
 - L'élaboration, à travers un questionnaire, d'un état des lieux des ressources et des équipements par type de communes,
 - Le choix par la Collectivité de Corse d'une gestion publique de l'eau.
- **En ce qui concerne la prévention des incendies :**
 - Les conventions d'aide aux communes qui permettront aux forestiers sapeurs d'intervenir sur les domaines communaux, en matière de prévention des incendies seront soumises à l'Assemblée de Corse pour validation avant signature d'ici la fin du premier semestre,

- Les programmes prévisionnels de travaux 2023 des forestiers sapeurs seront transmis aux membres de la Chambre des Territoires après passage devant l'Assemblée de Corse dans le courant du 2^{ème} trimestre 2023.
- **En ce qui concerne la politique forestière :**
- Les conventions de mise à disposition de moyens entre les services de la Collectivité de Corse et les communes forestières pour la réalisation de travaux sylvicoles seront soumises à l'Assemblée de Corse pour validation avant signature d'ici la fin du premier semestre,
 - Les prochaines Assises de la forêt auront lieu à la fin du mois de juin, avec au préalable une dernière séquence de travail préparatoire avec l'ensemble des parties prenantes au mois d'avril,
 - Monsieur Julien PAOLINI, Conseiller exécutif et Président de l'AUE, a été désigné par le Président en qualité de référent de la Collectivité de Corse en matière de politique forestière,
- **En ce qui concerne le PADDUC :**
- Le questionnaire élaboré dans le cadre de la révision du PADDUC, avec les observations de la Commission ad hoc de la Chambre des Territoires a été transmis aux communes par les services concernés avec des retours attendus pour la mi-avril.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni